



Beach Nationals Protest Policy

The French version of this policy appears at the end of this document. (*La version française figure à la fin du document.*)

Protests

A captain may legally protest only; an error in applying a rule or rule interpretation.

Procedures

- The captain must lodge the protest immediately to the first referee and present \$50 cash.
- Scorekeeper must note on the scoresheet that a protest has been lodged.
- The protest is then referred to the appropriate higher authority (i.e. tournament committee and ground jury) for acceptance or refusal.
- Refusal means that the game or match result stands as played.
- Acceptance involves replaying of the event in whole or in part depending on the judgment and in the next available space as allocated by the ground jury.
- If the protest is accepted, the \$50 will be refunded.

Criteria for evaluating a Protest

The criteria for acceptance of a legitimate Protest shall involve any one or more of the following circumstances:

1. The REFEREE misinterpreted or did not correctly apply the rules / regulations, or did not assume the consequences of his/ her decisions.
2. There is a scoring error (rotation or match score)
3. A technical aspect of the match conditions (weather, light, etc)

For more information, refer to Volleyball Canada's [Beach Rules and Guidelines](#), available on the Volleyball Canada website.



Protest Form

The team wishing to protest must present **\$50 cash** to the court supervisor at the time of the protest. If the team wins their protest, they will be refunded the \$50.

Names of players protesting:

1. _____

2. _____

Reason for Protest: *Must include game number, score, ball possession and player position on floor at time of protested decision, and reason for protest.*

To be filled in by Ground Jury:

Result (circle): Approved | Denied

Notes:

Jury Representative Name and
Initial: _____



Championnats nationaux de plage

Protêts

Un capitaine ne peut contester légalement une erreur dans l'application ou l'interprétation d'un règlement.

Procédures

- Le capitaine doit déposer immédiatement la réclamation auprès du premier arbitre et présenter 50 \$ en argent comptant.
- Le marqueur doit noter sur la feuille de pointage qu'une réclamation a été déposée.
- La réclamation est ensuite transmise à l'autorité supérieure appropriée (comité du tournoi et jury du terrain) pour acceptation ou refus.
- Un refus signifie que le jeu ou le résultat du match est tel qu'il a été joué.
- L'acceptation implique de rejouer l'événement en tout ou en partie selon le jugement et dans le prochain espace disponible alloué par le jury du terrain.
- Si la réclamation est acceptée, les 50 \$ seront remboursés.

Critères d'évaluation d'une réclamation

Les critères d'acceptation d'une réclamation légitime doivent comprendre une ou plusieurs des circonstances suivantes :

1. L'ARBITRE a mal interprété ou n'a pas correctement appliqué les règles/règlements, ou n'a pas assumé les conséquences de ses décisions.
2. Il y a une erreur de pointage (pointage de rotation ou de match).
3. Un aspect technique des conditions du match (météo, lumière, etc.)

Pour plus d'informations, consultez les règles et directives de [Volleyball Canada relatives au volleyball de plage](#), disponibles sur le site Web de Volleyball Canada.



Formulaire de réclamation

L' équipe qui souhaite déposer une réclamation doit présenter **50 \$ en espèces** au superviseur du terrain au moment de la réclamation. Si l' équipe obtient gain de cause, les 50 \$ lui seront remboursés.

Noms des joueurs présentant la réclamation :

1. _____

2. _____

Raison de la réclamation : *Doit inclure le numéro de match, le pointage, la possession du ballon et la position du joueur sur le terrain au moment de la décision contestée, ainsi que la raison de la réclamation.*

À remplir par le jury du terrain :

Résultat (à encercler) : Accepté | Refusé

Remarques :

Nom et initiale du représentant du jury : _____